



# SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 06 mars 2025

<b>Date de convocation :</b> 06/03/2025 <b>Date d'affichage :</b> 06/03/2025 <b>Nombre de membres :</b> 21 <b>Nombre de présents ou représentés :</b> 17 <b>Nombre de votants :</b> 15 <b>Absents / Excusés :</b> 4	<b>Objet :</b> Compte administratif et affectation des résultats 2024	<b>Délibération n° 2025-10</b>
		<b>Résultat du vote</b> pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 06 mars à 10h30, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

### Présents :

M. Dominique LE MÈNER, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN,  
Mme Véronique RIVRON, M. Didier REVEAU, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY,  
M. Christophe POT, M. Jean-Yves LECOQ, M. François EDOM

### Procurations :

Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à M. Emmanuel FRANCO  
M. Jean Carles GRELIER donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER  
M. Olivier SASSO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON  
M. Régis VALLIENNE donne pouvoir à M. Gérard GALPIN  
Mme Isabelle LEROY donne pouvoir à M. Christophe POT  
Mme Carole HEULOT donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ  
M. Thierry COZIC donne pouvoir à Mme Christine TAFFOREAU-HARDY  
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. François EDOM

### Excusés :

M. Frédéric BEAUCHEF, Mme Monique NICOLAS-LIBERGE,  
Mme Véronique CANTIN, Mme Christelle MORANÇAIS

**Secrétaire de séance :** M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :  
Mme Marie SAJOUS

## 10. COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Pour le compte administratif 2024 :

**Le Comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 8 mars 2022 relative à l'apurement du compte 1069 suite à la mise en œuvre de la M57 au 01/01/2023,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

### Section de fonctionnement

Recettes	+ 16 663 030,76 €
Dépenses	- 14 540 328,42 €
-----	
Résultat de l'exercice	+ 2 122 702,34 €
Résultat antérieur	+ 1 704 089,09 €
-----	
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>3 826 791,43 €</b>

### Section d'investissement

Recettes	+ 16 397 378,09 €
Dépenses	- 4 823 642,50 €
-----	
Résultat de l'exercice	+ 11 573 735,59 €
Résultat antérieur	- 2 033 216,02 €
Apurement du compte 1069	- 71 536,00 €
-----	
<b>Solde d'exécution</b>	<b>9 468 983,57 €</b>
<b>Dépenses restant à réaliser</b>	<b>- 116 721,21 €</b>
-----	
<b>Excédent de financement</b>	<b>9 352 262,36 €</b>

- **CONSTATE** le résultat de clôture à affecter pour un montant de **+ 3 826 791,43 €** ;
- **CONSTATE** le solde d'exécution cumulé d'investissement de **9 468 983,57 €** duquel sont déduites les dépenses restant à réaliser de **116 721,21 €**, soit un excédent de financement en section d'investissement pour un montant de **9 352 262,36 €**.

Pour l'affectation des résultats 2024 :

**Le Comité syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- **REPORTE** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de **116 721,21 €** ;
- **REPORTE** le solde d'exécution cumulé d'investissement pour un montant de **9 468 983,57 €** en recettes d'investissement au compte 001 ;
- **REPORTE** le résultat de clôture de l'exercice 2024 à affecter pour un montant de **3 826 791,43 €** en recettes de fonctionnement au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait au Mans, le 06 mars 2025

Le Président



Dominique LE MÈNER